

Compte rendu du conseil municipal
Séance du 23 Octobre 2020

L'an 2020, le 23 Octobre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Simone MALVILLE, Maire.

Présents : Simone MALVILLE, Cyrille KERRAND, Hervé GUILLON-VERNE, Estelle TIDU, Nathalie DELBOS, David SAYER, Guillaume LECARDONNEL, Patrice KNUCHEL, Johann JAFFRELOT, Claudine LE BRUN, Loïc HANS, Elisabeth BOITET, Lydie HAMON

Nombre de membres présents : 13

Absentes excusées :

Arlette LE BRETON GUÉNÉGO (procuration donnée à Simone MALVILLE)

Samantha BONICKI (procuration donnée à Estelle TIDU)

Date de la convocation : 16/10/2020

Secrétaire de séance : Estelle TIDU

Avant le début du conseil, Mme le Maire invite les membres présents à observer une minute de silence à la mémoire de Samuel Paty, professeur à Conflans-Sainte-Honorine et assassiné le vendredi 16 octobre 2020.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du Compte-rendu du conseil municipal du 18 Septembre 2020
- Approbation du rapport d'activité Questembert Communauté 2019
- Approbation du rapport d'activité Services Déchets QC
- Facturation buses
- Engagement de contribution avec Morbihan Energie – Extension des réseaux « Le Domaine des Landes »
- Approbation du Règlement Intérieur du Conseil Municipal
- Délégation signature maire pour cession de parcelles à SOLIHA BLI Bretagne pour la construction de 4 logements sociaux
- Nouveau contrat de fourniture d'électricité au 1^{er} janvier 2021
- Taxe Aménagement
- Versement subvention au COSI
- Rapport d'activité Morbihan Energie
- Proposition d'accompagnement RH du CDG
- Règlement litige artisans/salle multi-activités école « Les Petits Apprentis »
- Création du budget annexe de « la Locomotive » et demande d'assujettissement à la TVA
- Désignation des différents référents : Frelon asiatique, CNAS, ARIC, Chemins de randonnée (rajouté à l'ordre du jour initial en accord avec les membres du Conseil Municipal)
- Signature d'une convention de stage concernant S. Le Brun
- Plan de développement communal et adhésion CAUE

- **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**
- **COMPTE-RENDUS DES DIFFÉRENTES COMMISSIONS**

🔗 **Approbation du Procès-verbal du Conseil Municipal du 18 Septembre**

Madame le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal, le Procès-verbal de la séance du 18 septembre 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil adopte le Procès-verbal du 18 septembre à l'unanimité des voix exprimées

🔗 **Approbation du rapport d'activité Questembert Communauté 2019**

Après en avoir pris connaissance, le conseil municipal approuve le rapport d'activité 2019 de Questembert Communauté.

🔗 **Approbation du rapport d'activité Services Déchets QC**

Après en avoir pris connaissance, le conseil municipal approuve le rapport d'activité du service déchets 2019 de Questembert Communauté.

🔗 **Pose de buses**

- 1- Le Conseil Municipal a validé la prise en charge par la commune, lors des opérations de curage de fossés, des buses nécessaires pour la création d'un accès de 6 m par parcelle.
- 2- Demande par un particulier de mise en place de buses au lieu-dit le Poulprat pour la création d'un parking.
Le conseil municipal valide la fourniture des buses nécessaires pour la création de cet accès. Ces buses seront facturées au tarif de 17,30 € TTC le mètre. L'intéressé devra donc s'acquitter de la somme de 12 m x 17,30 € = **207,60 € TTC**

🔗 **Engagement de contribution avec Morbihan Energie – Extension des réseaux pour le lotissement « Le Domaine des Landes »**

1- Extension du réseau électrique - Opération 56108E2020001

Le Conseil municipal décide l'extension du réseau électrique au « Domaines des Landes ». Les travaux seront réalisés par Morbihan Énergies. Le conseil municipal autorise Mme le Maire à signer avec Morbihan Énergies l'engagement de contribution (Électricité - Extension pour collectif) du « Domaine des Landes ». Le montant estimatif total des opérations s'élève à 50.682,33 € soit une participation financière communale de 23.573,00 €. Le syndicat quant à lui intervient à hauteur de 50% du montant.

2- Éclairage public - Opération - 56108E2020003

Les travaux seront réalisés par Morbihan Énergies. Le Conseil Municipal autorise Mme le Maire à signer avec Morbihan Énergies la convention relative à l'exécution des travaux.

Le montant estimatif total de l'opération s'élève à 3.200 € HT soit une participation financière communale de 2.240 € HT. Le Syndicat quant à lui intervient à hauteur de 30 % du montant HT

3- Réseaux Télécom - Opération - 56108E2020005

Les travaux seront réalisés par Morbihan Énergies. Le conseil autorise Mme le Maire à signer avec Morbihan Énergies la convention relative à l'exécution et au financement des travaux de pose de fourreaux des réseaux Télécom. Le montant estimatif total de l'opération s'élève à 36.100 € HT à charge totale de la commune

🔗 **Règlement Intérieur du Conseil Municipal**

Toute commune de 1000 habitants et plus doit obligatoirement se doter d'un règlement intérieur du conseil municipal, dans les 6 mois qui suivent son installation. C'est au conseil municipal de l'établir.

Le document élaboré par la commission en date du 12 octobre est présenté par Mme le Maire au Conseil municipal qui le valide à l'unanimité.

Le règlement intérieur du Conseil Municipal est applicable de suite.

🔗 **Délégation signature maire pour cession de parcelles à SOLIHA BLI Bretagne pour la construction de 4 logements sociaux**

En date du 8 novembre 2019, le Conseil municipal a accepté la vente à Soliha BLI Bretagne à l'euro symbolique de parcelles situées au Clos du Rohelet. Le Conseil municipal autorise Mme le Maire à signer le compromis de vente confié à Me CABA Office Notarial de Questembert.

🔗 **Nouveau contrat de fourniture d'électricité au 1^{er} janvier 2021**

A partir du 1^{er} Janvier 2021, nous ne serons plus éligibles aux tarifs réglementés de vente d'électricité : nous devons choisir notre nouveau contrat d'électricité.

Le conseil municipal confie le soin à Mme le Maire de contacter différents fournisseurs avant de prendre une décision.

🔗 **Taxe Aménagement**

En cas de modification de la taxe d'aménagement, le conseil municipal doit délibérer avant le 30 Novembre 2020.

Sur proposition de Mme le Maire, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de maintenir les dispositions validées en conseil municipal en date du 31 octobre 2014, à savoir :

- De maintenir le taux à 1,5 % sur l'ensemble du territoire communal,
- D'exonérer
 - les locaux d'habitation avec prêt aidé de l'état (hors PLAI) jusqu'à 50 % de la surface supérieur à 100 m2 pour les résidences principales financées avec un PTZ+,
 - les logements sociaux
 - les abris de jardin soumis à déclaration préalable

🔗 **Versement subvention au COSI**

Depuis 1980, le Comité d'œuvres sociales Intercommunal organise au profit de l'ensemble des agents un arbre de Noël et un repas annuel. Mme le Maire propose de reconduire cette année, la subvention allouée au COSI pour l'ensemble des agents de la collectivité.

Le montant de cette subvention est fixé chaque année par le COSI lors de son assemblée générale. Pour 2020, ce montant est de 25 € par agent. Mme le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la subvention versée au COSI. Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accorder une subvention de 200 € (8 agents X 25 €)

🔗 **Rapport d'activité Morbihan Energie**

Après en avoir pris connaissance, le conseil municipal approuve le rapport d'activité 2019 de Morbihan Énergies.

🔗 **Proposition d'accompagnement RH du CDG**

Les élus de la commune de Larré souhaitent saisir l'opportunité du début de mandat pour définir les modalités d'un fonctionnement adapté à leurs projets.

En accord avec le conseil municipal, Mme le Maire a donc sollicité l'intervention du Centre de Gestion du Morbihan afin de pouvoir définir et adapter l'organisation des services, et, optimiser le fonctionnement interne de la mairie.

A cet effet, le conseil municipal a validé à la majorité (13 pour, 2 abstentions) le devis établi par le Centre de Gestion d'un montant de : 4.450 €.

🔗 **Règlement litige artisans/salle multi-activités école « Les Petits Apprentis »**

Le conseil municipal n'a pas souhaité se prononcer dans l'immédiat et attend la fin des travaux avant de statuer sur la suppression ou la diminution des pénalités de retard appliquées aux entreprises RAULT et THÉTIOT pour le non-respect du délai fixé pour la livraison des travaux.

🔗 **Création du budget annexe de « la Locomotive » et demande d'assujettissement à la TVA**

Dans le cadre du projet de rénovation du bâtiment « La Locomotive », Mme le maire propose au conseil municipal la création d'un budget annexe ainsi que la demande d'assujettissement à la TVA pour les travaux qui seront réalisés.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

🔗 **Désignation des différents référents : Frelon asiatique, CNAS, ARIC, Chemins de randonnée (rajouté à l'ordre du jour initial en accord avec les membres du Conseil Municipal)**

Mme le Maire propose au conseil les noms des conseillers référents suivants :

- Frelon asiatique : Guillaume Lecardonnel
- CNAS (Comité National Action Sociale) : Arlette Le Breton
- ARIC : Arlette Le Breton
- Chemins de randonnée : Guillaume Lecardonnel

Le conseil municipal valide ces propositions.

🔗 **Signature d'une convention de stage concernant S. Le Brun**

Dans le cadre de la formation BAFA, Sophie Le Brun, agent municipal, doit participer à un stage pratique au sein d'une structure d'accueil de loisirs. Ce stage est prévu du 26 au 31 Octobre et doit faire l'objet d'une convention entre la mairie de Larré et Questembert Communauté.

Le conseil municipal autorise Mme le Maire à signer cette convention

🔗 **Plan de développement communal et adhésion CAUE**

Mme le Maire a souhaité rencontrer les services du CAUE du Morbihan pour la mise en place d'un premier diagnostic urbain qui devra aboutir à terme à la définition d'un plan de développement.

Le conseil municipal valide l'intervention du CAUE pour un montant forfaitaire de 500 €. Cette prestation comprend :

- La réalisation d'un diagnostic
- La proposition d'orientations, de propositions (schémas, préprogrammes...)
- La préparation de la commande (cahiers des charges, compétences à mobiliser...)

Durée prévisionnelle de l'intervention : 15 jours

D'autre part, le conseil municipal valide l'adhésion de la commune au CAUE à partir du 1^{er} janvier 2021.
Montant de la cotisation : 343,20 € (0.33 € par habitant)

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Etude Morbihan Energie :

Note d'opportunité transmise pour le changement de chaudière mairie (comparatif Fuel/Pompe à chaleur/Granulés)

En attente d'un contact avec un installateur de chaudière à granulés

Achat sapins :

Comme tous les ans, les sapins de Noël qui décoreront les différentes salles municipales seront commandés à l'Hospitalité Diocésaine à Vannes

Achat rampe accessibilité :

La rampe accessibilité commandée doit, en principe, arriver le 28 octobre.

Elle sera mise à disposition des particuliers gratuitement, sous certaines conditions.

Devis Radon :

N'ayant reçu à ce jour qu'un devis, le conseil municipal souhaite contacter d'autres structures avant de prendre une décision.

Point Eco-pâturage :

Tout est OK pour débiter les travaux en Mars 2021.

Création poste agent technique (atelier) :

Lancement de la procédure

Recensement population Larré :

Il doit avoir lieu entre le 21 février et le 20 mars 2021

Modification simplifiée du PLUi :

Communication du CR de la réunion de lancement de la modification simplifiée n° 1 du PLUi

Visite des éoliennes

La société Enercon propose aux conseillers une visite des éoliennes le jeudi 5 Novembre matin

COMPTE-RENDUS DES DIFFÉRENTES COMMISSIONS

- Travaux (conteneur atelier, travaux d'élagage suite tempête, broyeur...)
- Environnement (réunion de travail sur le verger partagé)
- Animations (Halloween : ateliers et animations)
- Enfance-Jeunesse (Convention Territoriale Globale)
- Groupes de travail Plan Climat QC
- Maison de services au public

La date du prochain Conseil Municipal a été fixée au : Vendredi 27 Novembre à 20h00